

Charte d'encadrement des étudiants en soins infirmiers

Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine, AP-HP



BEAUJON



BICHAT - CLAUDE-BERNARD



BRETONNEAU



LOUIS-MOURIER



ADÉLAÏDE-HAUTVAL

Préambule

Cette charte est établie entre le groupe Hospitalier Universitaire Paris Nord Val de Seine (Hôpitaux : Bichat – Claude-Bernard, Beaujon, Louis-Mourier, Bretonneau), les Instituts de Formation en Soins Infirmiers partenaires (IFSI Bichat – Claude-Bernard, IFSI Louis-Mourier, IFSI René Auffray), les Instituts de Formation en Soins Infirmiers hors GH et l'étudiant.

Elle formalise les engagements à deux niveaux¹ :

- l'un **institutionnel** : l'établissement / le service d'accueil et l'Institut de Formation en Soins Infirmiers,
- le second **opérationnel** : entre l'équipe soignante du service et l'étudiant.

Elle constitue l'une des exigences d'un stage qualifiant et une garantie de qualité de la formation clinique.

Elle s'inscrit dans la politique d'encadrement des étudiants du Groupe Hospitalier et dans le projet pédagogique des IFSI² partenaires.

L'étudiant acteur de sa formation est reconnu dans son individualité par l'ensemble des professionnels.

Cette charte sera évaluée régulièrement (tous les 5 ans et selon les évolutions réglementaires), permettant sa réactualisation en fonction de l'évolution des missions du service d'accueil et/ou des objectifs de formation clinique des étudiants.

Principes généraux ²

•••

Principe de participation : l'IFSI, les acteurs responsables de l'encadrement et l'étudiant participent à l'optimisation du parcours de formation.

Principe d'équité : L'étudiant bénéficie des moyens et des ressources adéquats quel que soit le terrain de stage.

Principe d'autonomie : L'apprentissage de l'autonomie professionnelle est le fil conducteur du projet d'encadrement pour l'étudiant.

Objectifs

•••

- Assurer la qualité de l'encadrement des étudiants infirmiers en stage,
- Garantir le respect et la sécurité de la personne soignée à toutes les étapes de l'encadrement des étudiants,
- Harmoniser la politique d'encadrement de stage sur le Groupe Hospitalier (accueil, encadrement, évaluation des étudiants...).

¹ ARS Bourgogne, Guide 1ère Partie, version du 3 juillet 2010, guide d'élaboration charte d'encadrement des étudiants en soins infirmiers

² IFSI : Lire dans tout le document : Institut de Formation en Soins Infirmiers

ARTICLE 1 : Engagement de l'établissement d'accueil

L'établissement d'accueil s'engage à :

- Proposer des lieux de stage réunissant les conditions d'un stage qualifiant⁴,
- Mettre à disposition des livrets d'accueil actualisés,
- Proposer un parcours de stage au regard des objectifs, du projet professionnel de l'étudiant,
- Informer l'IFSI des évolutions institutionnelles et organisationnelles,
- Fournir aux IFSI partenaires une cartographie annuelle des places de stage.

ARTICLE 2 : Engagement concernant les modalités d'accueil et d'encadrement

L'établissement d'accueil s'engage à prévoir⁵ :

UN MAITRE DE STAGE

Cadre de santé et/ou soignant exerçant des fonctions d'encadrement, il a une fonction organisationnelle et institutionnelle du stage.

- Est garant de la qualité de l'encadrement (prévoit un tuteur et/ou un professionnel de proximité en fonction de l'organisation du service),
- Met à disposition des tuteurs les moyens d'accompagner l'étudiant dans l'atteinte de ses objectifs de stage,
- Assure les relations avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers,
- Suit le présentéisme,
- Participe à l'évaluation de l'étudiant,
- Vise la feuille de stage et appose sa signature,
- Règle les questions en cas de litige,
- Etablit en cas d'erreur, d'insuffisance, de faute grave ou de mise en danger du patient un rapport circonstancié transmis à la direction des soins et à l'IFSI.

UN TUTEUR

Cadre de santé et/ou soignant expérimenté ayant une fonction pédagogique du stage.

- Aménage le parcours de stage en lien avec les objectifs de stage de l'étudiant, en accord avec le maître de stage et le formateur référent du terrain de stage, et prévoit le cas échéant des possibilités de circuit dans les pôles,
- Accompagne l'étudiant avec les professionnels de proximité et évalue sa progression au regard de ses objectifs,
- Participe aux évaluations nécessaires au suivi, en présence de l'étudiant (entretien d'accueil, bilan mi stage obligatoire⁶, évaluation finale...),
- Facilite l'accès aux ressources (documents, professionnels ressources...) mises à disposition pendant le stage,
- Prévoit des temps d'échange autour des situations rencontrées pendant le stage,
-

Engagement et responsabilités des acteurs

...

Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (à préciser)

- Hôpital Beaujon
- Hôpital Bichat
- Hôpital Bretonneau
- Hôpital Louis-Mourier
- EHPAD Adélaïde-Hautval

Instituts de formation en soins infirmiers (à préciser)

- IFSI Bichat – Claude-Bernard
- IFSI Louis-Mourier
- IFSI René Auffray
- IFSI hors GH :

³ Charte d'encadrement AP-HP

⁴ Référentiel de formation Annexe III de l'arrêté du 31/07/2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier modifié par l'arrêté du 26 septembre 2014 : qualification et agrément des stages.

⁵ ARS Bourgogne, Guide 1ère Partie, opus cit.

⁶ Selon l'instruction N°DGOS/RH1/2014 du 24/12/2014 relative aux stages en formation infirmière, le tuteur et/ou l'équipe d'encadrement « réalise des bilans intermédiaires avec l'étudiant pour évaluer la progression et les besoins ».

- Assure des relations spécifiques avec le formateur référent du stage et le formateur assurant le suivi pédagogique de l'étudiant,
- Contribue à la formalisation de l'acquisition des compétences via le portfolio, après avis des professionnels de proximité ayant travaillé avec l'étudiant,
- Propose des solutions en cas de difficultés ou de conflit.

Le maître de stage et les tuteurs peuvent parfois en fonction des organisations être une seule et même personne.

DES PROFESSIONNELS DE PROXIMITE : Infirmiers du service qui assurent la fonction d'encadrement direct.

- Aident l'étudiant dans l'acquisition des compétences,
- Accompagnent dans l'apprentissage des gestes professionnels lors des soins infirmiers, suscitent la réflexion et encouragent l'étudiant dans ses recherches,
- Entretiennent des contacts réguliers avec le tuteur par rapport à la progression de l'étudiant.

D'AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTE peuvent contribuer aux apprentissages de l'étudiant.

ARTICLE 3 : Engagement de l'étudiant : il est acteur et responsable de sa formation

Prend contact avec le maître de stage pour se présenter, confirmer son arrivée et s'informer des spécificités du service

S'engage à respecter les modalités d'organisation du stage

Formule des objectifs en cohérence avec son niveau d'acquisition, ses besoins, les spécificités du service et fait évoluer ses objectifs au cours du stage

Présente son portfolio, l'utilise à des fins d'apprentissage, le complète et le fait valider par le tuteur

S'inscrit dans une démarche réflexive en analysant les situations et activités rencontrées en lien avec les professionnels qui l'encadrent

Se donne les moyens d'acquérir des compétences à partir des ressources mises à disposition dans le service

Adopte un comportement responsable, attentifs aux personnes (professionnels et patients) et aux biens

Respecte la réglementation au regard de l'exercice de la profession, les procédures en vigueur sur le lieu d'accueil, le règlement intérieur de l'établissement

Veille à respecter le secret médical et le secret professionnel en toutes circonstances, y compris sur internet et les réseaux sociaux


ARTICLE 4 : Engagement de l'IFSI : Initie et entretient une relation de partenariat avec les lieux de stage

- Désigne un formateur référent du stage,
- Organise des temps de rencontre avec les étudiants des lieux de stage dont il est référent et participe à l'entretien avec le tuteur et l'étudiant en cas de difficultés d'apprentissage,
- Est l'interlocuteur privilégié du service d'accueil,
- Est en lien avec le maître de stage pour l'organisation générale du stage,
- Aide pour l'évaluation des ressources du service d'accueil,
- Se déplace sur le lieu de stage, dans un objectif d'accompagnement pédagogique à son initiative ou à la demande de l'étudiant ou du tuteur de stage⁷.
- Diffuse le projet pédagogique,
- Informe l'établissement des évolutions réglementaires en lien avec la formation.

ARTICLE 5 : La structure d'accueil et les IFSI partenaires s'engagent à développer une politique d'accueil des étudiants en soins infirmiers

- Elaborent un livret d'accueil pour le Groupe Hospitalier, à partir duquel, chaque service renseigne cette base commune,
- Organisent un comité de stage 2 fois par an,
- Incitent les tuteurs à la formation « fonction tutorale »,
- Évaluent la politique d'encadrement,
- Effectuent un bilan et des points d'étapes de la politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires.

Visas

Pour l'institut de formation en soins infirmiers	Pour le groupe hospitalier HUPNVS	Pour l'étudiant en soins infirmiers
<p style="text-align: center;">Tampon de l'institut de formation et signature</p> <p>A</p> <p>Le</p> <p style="text-align: center;">« Lu et approuvé »</p>	 <p>HÔPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS NORD VAL DE SEINE <small>Adolphe-Bastien Beaujon Bichat - Claude-Bernard Brémontelle Louis-Mourier</small></p> <p>Alain BENTOUNSI, Coordonnateur général des soins des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine</p>	<p>A</p> <p>Le</p> <p style="text-align: center;">« Lu et approuvé »</p>

Cette charte est valable pendant les 3 années de formation en soins infirmiers pour les étudiants issus des IFSI partenaires (René Auffray, Louis-Mourier et Bichat) et sera jointe aux portfolios. Pour les étudiants « hors GH », elle est valable le temps du stage et devra être téléchargée sur le site <http://hupnvs.aphp.fr/stagiaires-paramedicaux>

¹ Instruction N°DGOS/RH1/2014 du 24/12/2014 relative aux stages en formation infirmière. Opus cit.